

RPN Classification du 20 Mars 2024

70% des salariés sur la touche ... ?

Après trois réunions paritaires d'échanges sur l'état des lieux, l'employeur dévoile enfin ses enjeux et orientations sur la seule grille des employés et cadres concernant 87% du champs conventionnel des employés et cadres.

Seront abordées ultérieurement les trois autres grilles des « informaticiens », des « ingénieurs conseils », du « personnel soignant, éducatif et médical des établissements ».

Projet de grille « employés et cadres »

Niveau	1	2	3	4	4B	5A	5B	5C	6	7	8	9
Coefficient	190	198	215	240		260	285		315	360	400	430
Coeff intégrant les 1.65%+ mesures bas salaires	222	223	238	252		266	290		320	366	406	437
Nouveau Coeff	233	237	243	257	266	275	300	310	330	375	415	445
	+11	+14	+5	+5		+9	+10		+10	+9	+9	+8

Le projet de l'employeur insère un niveau entre le N4 et N5 et un autre entre le N5B et le N6. Malgré les deux niveaux intermédiaires créés, il n'y a pas de desserrement de la grille, cela ne fait que tasser davantage : on passerait d'une grille sur 10 niveaux avec un intervalle de 240 points à une grille de 12 niveaux avec un intervalle de seulement 212 points. Quelle serait la perspective de parcours professionnel dans un contexte budgétaire toujours aussi contraint ?

Les coefficients de base qui seront les moins revalorisés concernent les N3 et N4 qui pourtant représentent 64 % des agents.

La CGT constate également que le projet présenté positionne le N1 au SMIC+6€. Sans son indexation sur le SMIC, il deviendra obsolète dès la prochaine revalorisation.

Malgré l'insistance de la FNPOS CGT pour obtenir le fléchage de l'enveloppe de 160 M€ consacrée aux 3 classifications (Employés et cadres, ADD, Praticiens Conseils), l'Ucanss fait de la rétention d'information au mépris de la loyauté et la sincérité des négociations.

Bien que le projet de grille réhausse tous les coefficients de base :

- Seulement 30% des salariés en place bénéficieront d'une augmentation de salaire ; cela concernera les salariés récemment embauchés ayant peu de points de compétences (coût de cette mesure : 30 M€) ;
- Pour les autres, l'impact sera compensé par la diminution du nombre de points de compétences pourtant durement acquis (fongibilité=opération blanche).



Pour la FNPOS CGT la compétence acquise des salariés en place ne doit pas être niée au profit de l'attractivité pour les nouveaux entrants.

L'employeur survolant tous les sujets en même temps sans toutefois répondre aux interrogations légitimes des organisations syndicales, les négociations piétinent...

A ce stade, il ne semble pas avoir retenu la leçon des deux précédentes tentatives de rénovation des classifications. Encore un projet sans ambition et sans gain pour les salariés en place !

La FNPOS CGT continuera à œuvrer pour que la classification bénéficie à l'ensemble des salariés.

Vidéo : <https://youtu.be/V7LcqnXarqk>

